

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 1 sur 12

BRANDT Smart B

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : BRANDT Smart B

Code produit : 29009BRN

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Micronutrient fertilizer

Utilisations déconseillées : Refer to product use

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

BRANDT Consolidated, Inc.
2935 South Koke Mill Road
Springfield, Illinois 62711
1-217-547-5800
msds@Brandt.co
www.brandt.co

Ligne d'urgence :

MONDE (y compris Royaume-Uni et Allemagne)

CHEMTREC

1-800-424-9300 (24 heures)

Virgin Islands 1-800-424-9300 (24 HOURS)

International Maritime +1 (703) 527-3887 (24 HOURS)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification conforme au Règlement canadien sur les produits dangereux (RPD) DORS/2022-272 :

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation oculaire, catégorie 2A

Toxicité reproductrice, catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315 Provoque un irritation cutanée.

H319 Provoque de graves irritations oculaires

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 2 sur 12

BRANDT Smart B

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Déclarations de mise en garde :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, ou les aérosols.

P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P308+P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON si vous ne vous sentez pas bien.

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

P405 Garder dans un endroit fermé à clé.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé.

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers pour la santé non classés ailleurs (HHNOC):

None

Dangers physiques non classés ailleurs (PHNOC) :

None

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 10043-35-3	Acide borique	25-30

Informations supplémentaires : Aucun

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes respiratoires se développent ou persistent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 3 sur 12

BRANDT Smart B

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Gardez la personne au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec la peau :

Laver la zone avec du savon et à l'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si une irritation cutanée se développe ou persiste, consulter un médecin.

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des lentilles de contact et les retirer s'il y a lieu. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si une irritation oculaire se développe ou persiste, consulter un médecin.

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation.

L'inhalation peut avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure une toux, des difficultés respiratoires, des maux de gorge et une inflammation de la muqueuse tapissant les voies respiratoires.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des larmoiements.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Une exposition à long terme peut affecter la fertilité. Les symptômes comprennent, sans s'y limiter: problèmes menstruels, altération du comportement sexuel / de la fertilité / et de l'issue de la grossesse.

Une exposition à long terme peut également affecter le développement de l'enfant à naître. Les symptômes comprennent, mais sans s'y limiter: retard de croissance intra-utérin, naissance avant terme, malformations congénitales et décès postnatal.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 4 sur 12

BRANDT Smart B

Traitement spécifique :

Si les symptômes respiratoires persistent, consultez un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA).

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 5 sur 12

BRANDT Smart B

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols/poussières. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Store in secured area away from children, feed, and other food products. Store in original container. Store in a well-ventilated area. Storage temperature: 40 F to 100 F.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Ontario	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
British Columbia	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (composés de borate inhalables, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (composés de borate inhalables, inorganiques)
Quebec	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (poussières inhalables, Borate, composés inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (poussières inhalables, Borate, composés inorganiques)
Manitoba	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
New Brunswick	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (fraction inhalable, composés de borate, inorganiques)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 6 sur 12

BRANDT Smart B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (fraction inhalable, composés de borate, inorganiques)
Saskatchewan	Acide borique	10043-35-3	Limite de contamination 8 heures : 2 mg/m ³ (fraction inhalable, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	Limite de contamination de 15 minutes : 6 mg/m ³ (fraction inhalable, composés de borate, inorganiques)
Nova Scotia	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
Newfoundland and Labrador	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
Prince Edward Island	Acide borique	10043-35-3	MPT 8 heures : 2 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)
	Acide borique	10043-35-3	LECT 15 minutes : 6 mg/m ³ (matières particules inhalables, composés de borate, inorganiques)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 7 sur 12

BRANDT Smart B

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

État physique :	Solution aqueuse
Couleur :	Colorless to light yellow
Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	5.5-6.5
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1.24-1.30 g/cm ³ (10.35-10.85 lb/gal)
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur relative :	Non déterminé ou non disponible
Caractéristiques des particules :	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Aucune information additionnelle

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 8 sur 12

BRANDT Smart B

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Acide borique	orale	DL50 Rat : 3450 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : > 2,12 mg/L (4 heures [poussières])

Corrosion/irritation de la peau**Évaluation :**

Provoque un irritation cutanée.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères**Évaluation :**

Provoque de graves irritations oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 9 sur 12

BRANDT Smart B

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Acide borique	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Acide borique	Sans objet

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation :

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 10 sur 12

BRANDT Smart B

Autres informations :

Aucune information additionnelle

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	Poisson CL50 Pimephales promelas : 79,7 mg/L (96 heures)
	Plantes aquatiques CE50 Algues d'eau douce : 66 mg/L (72 heures [taux de croissance])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	Poisson NOEC Pimephales promelas : 11,2 mg/L (32 jours [mortalité])
	Invertébrés aquatiques NOEC Americamysis bahia : 33,1 mg/L (28 jours [croissance ; mortalité])

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	L'évaluation de la persistance basée sur la biodégradabilité n'est pas pertinente pour les composés inorganiques tels que cette substance.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	Il est peu probable que les matériaux hautement solubles dans l'eau se bioaccumulent à un degré significatif. Les borates sont tous essentiellement présents sous forme d'acide borique non dissocié et hautement soluble à pH neutre. Les données disponibles indiquent que tant les données expérimentales que les observations sur le terrain soutiennent l'interprétation selon laquelle les borates ne sont pas bioaccumulés de manière significative.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Acide borique	L'évaluation de la mobilité dans le sol ne s'applique pas aux composés inorganiques tels que cette substance.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 11 sur 12

BRANDT Smart B

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

Acide borique	Les critères PBT ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
---------------	---

Évaluation vPvB :

Acide borique	Les critères vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
---------------	--

Autres effets indésirables : Aucune information additionnelle

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur des déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables.

Emballages contaminés :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada SOR/2022-272, à la révision 7 du SGH et à certaines dispositions de la révision 8 du SGH.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Page 12 sur 12

BRANDT Smart B

Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun
Groupe d'emballage	Aucun
Risques environnementaux	Aucun
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Informations supplémentaires : Aucune information additionnelle.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun

Avertissement :

The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of Manufacturer's knowledge, information and belief at the date of its publication; however, it is provided only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release of the Product. No warranties of any kind, either expressed or implied, including warranties of merchantability or fitness for a particular purpose, are made with respect to the Product or the information provided herein, or that the Product or information herein may be used without infringing the intellectual property rights of others. The information provided in this Safety Data Sheet relates only to the specific Product designated and may not be valid if the Product is used in combination with other materials or in any other process, unless specified herein. The user assumes all risk and liability for loss, injury, damage or expense due to any use, handling, storage or disposal of the Product, and Manufacturer recommends that the user conducts its own tests of the Product to determine suitability of the Product for user's particular use.

Date de préparation initiale : 06.02.2026

Fin de la fiche de données de sécurité